Image not found or type unknown

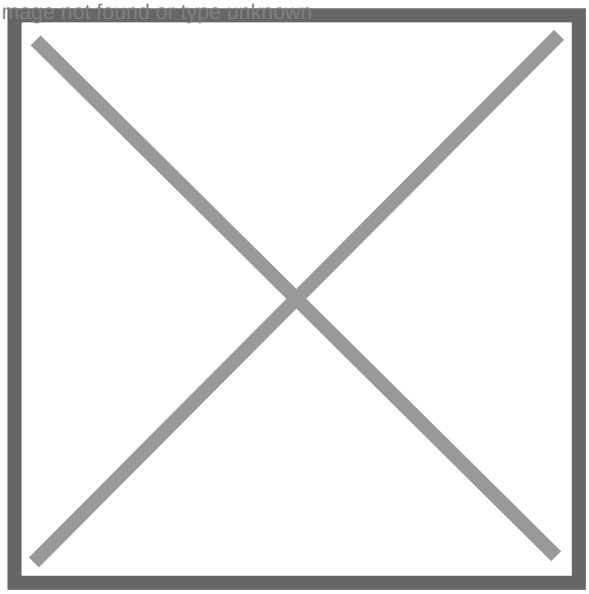

Manipulation et injustice qui me couteront très cher !

Par **cricri**, le **05/06/2012** à **21:06**

Bonjour,

En 2008 mon ex concubin et moi avons contracté un crédit pour financer notre rédidence principale. lui a versé 80.000 en apport , moi rien. les échéances ont été fixées sur 25 ans...

6 mois après avoir contracté cet emprunt, mon ex démissionne et moi, je le quitte car il s'enlise dans l'alcool et la déchéance. Un mois après l'avoir quitté sa mère me demande de signer un acte de partage de l'indivision, étant donné que je n'ai pas versé d'apport. elle me promet de se porter co-emptunteur à ma place. Donc je signe fin 2009 devant notaire, et devient "co-emprunteur, non acquéreur."

Je pars travailler dans le Sud et pendant 2 ans je n'entends plus parler de cette maison ds laquelle vit tjrs mon ex. J'ai donc pensé que sa mère avait fait les démarches promises de se porter soit caution soit co-emprunteur. Depuis 3 mois, j'ai appris que sa mère n'avait rien fait et lui , il a obtenu le r.s.a et ne paie plus ses mensualités du crédit. La banque s'est retournée sur moi pour me faire payer car je suis tjrs co-emprunteur. !! Dès le premier incident de paiement, je me suis fait payer mes salaires par chèque, que j'endosse depuis plusieurs mois sur le compte de mon nouveau concubin, pour que la banque ne me prenne pas 670 pour chaque échéance impayée. !!!La banque m'a dit qu'elle n'a eu aucune réponse de mon ex à la phase amiable ni à la phase recouvrement. Le dossier passe au contentieux, et nous serons tous les deux convoqués au tribunal, mais lui ne s'y rendra pas, je le connais il fera l'autruche !

que peut- il m'arriver si l'on me croit insolvable ? et à l'inverse, si on découvre que je travaille, mais que je l'ai caché ? Si je démissionne bientôt pour raison de santé, peut-on à ce moment

là, lui saisir sa maison ? Moi, il est hors de question que je rembourse un bien de 130.000 euros pendant encore 22 ans alors que je ne suis plus du tout propriétaire et que bien sûr, je n'y habite plus. Ma vie est fichue si je vais en prison pour détournement de mes salaires ! elle est fichue aussi si je paie 700 euros par mois 22 ans car je ne gagne que 1.200 euros nets. Et si j'arrête de travailler je percevrai le r.s.a. Cet ex concubin me nargue et attend que je lui "offre sa maison", mais çà jamais ! Que puis-je faire face aux tribunaux, huissier, ets .. cette maison sera-t-elle un jour saisie car il vit seul et sans enfant !

Conseillez moi, je vous en prie ! je n'ai pas les moyens de payer un avocat !

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **06/06/2012** à **08:23**

Bonjour, puisque vous etes caution solidaire du paiement,il est normal que la banque se retourne contre vous pour etre payé et vous ne pourrez pas échaper au paiement.oyez dans vos différents contrat d'assurance si vous n'avez pas une assurance juridique pour vous aider dans vos démarches. Il vous faut absolument prendre un avocat car vous etes dans une situation délicate et vous risquez fort de l'aggraver en provoquant votre insolvabilité,cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés